

La Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville travaille depuis de longs mois à l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Décliné dans le cadre de la loi Grenelle II, ce projet territorial de développement durable doit permettre d'apporter une réponse locale à des enjeux globaux.

Le PCAET est établi pour 6 ans et s'articule autour des axes suivants :

- › La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- › L'amélioration de la qualité de l'air
- › La réduction des consommations d'énergie
- › Le développement des énergies renouvelables
- › L'adaptation au changement climatique

Dans premier temps, un diagnostic du territoire a été réalisé ce qui a permis de définir une stratégie. S'en est suivi une phase de concertation ouverte aux habitants à l'issue de laquelle la Communauté d'Agglomération a arrêté, en conseil communautaire du 21 septembre 2023, son projet de programme d'actions qui a été ensuite transmis pour avis aux personnes publiques associées.

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération Portes de France -Thionville soumet aux habitants de son territoire ce projet de Plan Climat avec la volonté d'une part, de rendre compte du travail réalisé avec l'ensemble des acteurs et d'autre part de recueillir leurs avis avant l'approbation définitive de ce plan.

Dans ce cadre, la consultation du public a lieu du **24 février au 25 mars 2024**.

L'ensemble des documents est consultable sur le site internet dédié au PCAET de la Communauté d'Agglomération de Thionville : <https://www.openpcaet.fr/capft/accueil>, où il est possible de déposer directement son avis. Ce lien est également accessible depuis le site internet de la Communauté d'Agglomération dans l'onglet Plan Climat.

Les remarques peuvent être également adressées par courrier à Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville : Espace Cormontaigne-4 avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ

Cette démarche est complétée par la mise en place de 3 permanences durant lesquelles les documents format papier sont consultables avec mise à disposition d'un registre pour le recueil des observations. Ces permanences se tiendront :

- **Hôtel de Communauté- Espace Cormontaigne-4 avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ- Salon Charlemagne**

Le jeudi 29 février de 9h00 à 11h00

Le lundi 18 mars de 16h00 à 18h00

- **Centre Technique Communautaire- 33 rue des Terres Rouges 57100 THIONVILLE-METZANGE**

Le Mercredi 13 mars de 12h00 à 14h00